

Syndicat Mixte du Dropt Amont

Compte rendu réunion du jeudi 5 mars 2026

Le jeudi 5 mars 2026 à 20 heures 45, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 février 2026, s'est réunie sous la présidence d'Alain GOUYOU.

Secrétaire de la séance : Nadeige BAZZOLI

Présents : Bernard ALPAGO, Daniel AUROUX, Serge BATAILLÉ, Grégory BATANERO, Nadeige BAZZOLI, Denis BEAUVIE, Laurent BICHE, Viviane CHABRONNERIE, Jean-Baptiste CHEMIN, Jean-Michel COSTE, Yannis COSTE, Pascal DANDY, Jean-François DEFOLCHI, Laurent DELPECH, Monique FLEURAT, Alain GOUYOU, Ludovic LEGAL, Sylvie MARTINAUD, Stéphane MAUREL, Bruno MONTI, Patrick MOUILLAC, Nicolas PASERO, Emmanuel PREVOT, Laurent RUMEAU, Thierry TRIAYRE, Alain WEBER

Absents et excusés : Laurent AUROUX, Jacques AUVRAY, Laurent BAGILET, Christian BARCHIESI, Yves BARREAU, Daniel BEAUVIE, Patrick BECHEREL, Thierry BERNET, Jean BIARD, Myriam BRISSE, Jean-Jacques CAMINADE, Christophe CAPMAS, Michel COASSIN, Laurence DAUBIE, Georges DEJONGHE, Laurent DESCHAMPS, Christian DIEUDONNE, Yannick DUMAINE, Maryse ESSENAUD, Dominique GALLERY DES GRANGES, Pierre GASCOU, Cédric JACQUET, Nadine LANDAT, Stéphane MARTIN, Guy PAGES, Ludovic PAPON, Jean-Pierre PRETRE, Jean-Marie RAYET, Bertrand ROUSSELY, Jean-Paul ROUSSELY, Roselyne VUADEL, Jonathan WINTERSTEIN

Ordre du jour :

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2025,
- ✓ Programmation de travaux 2026 (délibération)
- ✓ Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 (délibération),
- ✓ Présentation et vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 (délibération),
- ✓ Proposition et adoption des amortissements 2026 (délibération),
- ✓ Présentation et adoption du budget primitif 2026 (délibération),
- ✓ Autoriser le président à contracter un emprunt court terme (délibération),
- ✓ Renouvellement de la DIG Dropt (délibération),
- ✓ Questions diverses :
 - ✓ Baby ski 2026.

Monsieur le président rappelle que tous les délégués ont une voix pour les compétences GEMAPI et une voix pour les missions hors GEMAPI, sauf pour les communes de Pays de Belvès (1 voix), Salle de Belvès (1 voix) et la communauté de communes de Vallée de Dordogne Forêt Bessède (2 voix pour les compétences GEMAPI).

- ✓ **Adoption du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2025**
Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2025 présenté à l'assemblée pour adoption.

- ✓ **Programmation de travaux 2026 (DE 2026 01)**

Le président explique que la Région nous a informé le 04/02/2026 des nouvelles modalités d'aides de la Région, soit une réduction des financements de nos actions de 20% à 10%. Le département de Lot-et-Garonne va essayer de compenser les 10 % en moins de la Région.

Pour cela, le président présente un nouveau plan de financement pour la programmation 2026.

Programmation 2026 : Syndicat mixte du Dropt amont

Travaux	Calcul du coût	CD 24	CD 47	Région	AEAG	Autres financeurs	SM Dropt amont	Coût total en € HT
Enlèvements d'embâcles majeurs (24)	2 500			250 10%	1 250 50%		1 000 40%	2 500
Enlèvements d'embâcles majeurs (47)	2 500		500 20%	250 10%	1 250 50%		500 20%	2 500
Abreuvoirs et mise en défens des berges sur Le Brayssou (St Cassien) et le Dropt (Cavarc)	14 500				11 600 80%		2 900 20%	14 500
Plantation de haies sur le bassin versant du Dropt amont	40 000				32 000 80%		8 000 20%	40 000
Renaturation du Dropt à Cavarc	37 000		7 400 20%	3 700 10%	18 500 50%		7 400 20%	37 000
Plantation de la ripisylve (ruisseau du Pintre/ Dropt)	8 000		1 600 20%	800 10%	4 000 50%		1 600 20%	8 000
Couverts végétaux sur le bassin versant du Dropt amont	18 000						18 000 100%	18 000
Sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques	0							0
Panneaux thématiques Villeréal	6 000				3 000 50%		3 000 50%	6 000
Etude hydraulique sur la Douyne commune Montauriol	28 000		5 600 20%		8 400 30%		14 000 50%	28 000
Accompagnement à la mise en œuvre d'une ORE	1 500				750 50%		750 50%	1 500
Totaux	158 000	0	15 100	5 000	80 750		57 150	158 000

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'abroger la délibération n° DE_2025_15,
- D'adopter du programme de travaux 2026,
- D'approuver le nouveau plan de financement du programme 2026,
- De demander les subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Dordogne et du Lot et Garonne,
- D'approuver des Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) et lancement des consultations
- D'autoriser le président à signer les avenants allant jusqu'à 15 % maximum du montant hors taxes du marché initial,
- Indique que le syndicat ne demandera pas de remboursement des travaux aux riverains concernés par les travaux,
- D'autoriser le lancement des appels à concurrence,
- D'autoriser le président à signer tout document à intervenir dans ce dossier,
- D'autoriser le vice-président à se substituer au président en cas d'empêchement de celui-ci pour la signature des documents liés à la présente délibération.

✓ **Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 (BF 001 2026)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	54 371,43	12 878,53	0,00	12 878,53	54 371,43
Opérations exercice	67 512,32	98 168,00	75 026,52	63 848,86	142 538,84	162 016,86
Total	67 512,32	152 539,43	87 905,05	63 848,86	155 417,37	216 388,29
Résultat de clôture		85 027,11	24 056,19			60 970,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	41 506,15	47 390,50	41 506,15	47 390,50
Total cumulé	0,00	85 027,11	65 562,34	47 390,50	41 506,15	108 361,42
Résultat définitif		85 027,11	18 171,84			66 855,27

Le président du syndicat se retire et ne prend pas part au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Le comité syndical réuni et présidé par Jean-Baptiste CHEMIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Présentation et vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, (Délibération)**

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. GOUYOU Alain, président,

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2025						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025	Reste à réaliser 2025	Résultat définitif
Investissement	-12878,53		-11177,66	-24056,19	5884,35	-18171,84
Fonctionnement	67531,57	-13160,14	30655,68	85027,11		85027,11
Total	54653,04		19478,02	60970,92		66855,27

CFU 2025 BP 2026	SM DROPT AMONT		Dépenses	Recettes	
	INV	Dép. réelles	75 026,52	63 848,86	RRI
		Dép ordre	-	-	RO
		Total	75 026,52	63 848,86	
	FCT	DRF	67 512,32	98 168,00	RRF
		DOF	-	-	ROF
		Total	67 512,32	98 168,00	

Résultats 2025

(1) Résultat de fonctionnement	30 655,68
(2) Résultat antérieur -1068)	54 371,43
(1)+(2)=(3) Cloture fonctionnement	85 027,11

(4) Résultat d'investissement	-11 177,66
(5) Résultat antérieur	-12 878,53
(4)+(5)=(6) Cloture investissement	-24 056,19

(6) Cloture Investissement	-24 056,19
(7) Restes à réaliser recettes	47 390,50
(8) Restes à réaliser dépenses	-41 506,15
(6)+(7)-(8)=(9) Besoin de financement	-18 171,84

Affectation 2026

(10) Financement investissement (cpté 1068)	18 171,84
(11) Report en fonctionnement (Ligne 3 - ligne 10)	66 855,27
(12) Résultat d'inv. Reporté (= ligne 6)	-24 056,19

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 85 027,11.

Le comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	54 371,43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	56 800,43
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	30 655,68
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	85 027,11
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	85 027,11
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068

Solde disponible affecté comme suit :

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	18 171,84
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	66 855,27

B. DEFICIT AU 31/12/2025 **0,00**

Déficit résiduel à reporter - dépense 002 **0,00**

✓ **Proposition et adoption des amortissements 2026 (DE 2026 03)**

Monsieur le président présente les amortissements à prévoir pour l'année 2026 et à inclure dans le budget primitif 2026.

Amortissements 2026 :

Syndicat Mixte du Dropt Amont

Amortissements 2026

COMPTE	DEPENSE	durée en année	n° délib	Date déb amort.	Date fin amort.	2026	n° d'inventaire
2041513	21 943,92 €	5	DE_2024_04	2024	2028	4 388,78	part 2023 acompte participation protection digue Lescourroux
2041513	5 978,12 €	5	DE_2025_09	2025	2029	1 195,62	Part 2024 solde participation protection digue Lescourroux
2041511	1 895,00 €	1	DE_2026_03	2026	2026	1 895,00	part 2025 stratégie agricole
2041511	1 063,97 €	1	DE_2026_03	2026	2026	1 063,97	part 2025 matériels régie et informatique Epidropt
2158	960,00 €	1	DE_2026_03	2026	2026	960,00	part 2025 achat cages ragondins
Total	31 841,01 €					9 503,37	

Ecritures :

6811 : mandat	9 503,37 €
28041511 titre	2 958,97 €
28041513: titre	5 584,40 €
28158 titre	960,00 €

Il propose d'adopter les amortissements 2026 tels que présenté ci-dessus.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter les amortissements pour l'année 2026 tels que présentés ci-dessus,
- Décider que les dépenses inférieures à 500.00 € seront amorties en une fois.

✓ **Présentation et vote du budget prévisionnel 2026 (BF 003 2026)**

Le Président présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du SYNDICAT MIXTE DU DROPT AMONT,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du SYNDICAT MIXTE DU DROPT AMONT pour l'année 2026 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et s'élevant au total :

En recettes à la somme de : 182 358.27 Euros,
En dépenses à la somme de : 182 358.27 Euros,

Ledit budget présentant un excédent en recettes par rapport aux dépenses d'investissement, auquel a été ajouté un emprunt relais de 2 ans de 80 000.00 €.

En recettes à la somme de : 377 839.19 €uros,

En dépenses à la somme de : 297 839.19 €uros.

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	35 887.92
65	Autres charges de gestion courante	49 308.00
66	Charges financières	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	83 558.35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 504.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		182 358.27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	115 503.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	66 855.27
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		182 358.27

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	16 011.00
21	Immobilisations corporelles	960.00
23	Immobilisations en cours	256 812.00
041	Opérations patrimoniales	0
16	Emprunts et dettes assimilées	
001	Solde d'exécution reporté	24 056.19
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		297 839.19

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 171.84
138	Autres subventions invest. non transf.	161 795.00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 850.00
021	Virement de la section de fonctionnement	83 558.35
023	Immobilisation en cours	960.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 504.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		377 839.19

✓ **Budget : autorisation à donner au président (N° DE 2026 02)**

Monsieur le président rappelle qu'en complément de la délibération n° BF_003_2026 adoptant le budget primitif 2026, pour permettre de réaliser des virements de fonds à l'intérieur de chaque section pour alimenter les articles insuffisamment alimentés, le comité syndical doit donner son accord au président chaque année.

D'autre part, en attendant le vote du budget de l'année N+1, une autorisation doit être donnée au président pour engager, liquider, mandater et payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le président, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement, qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

- D'autoriser le président d'engager, de liquider, de mandater, et donc de payer les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

✓ **Autorisation à donner au président pour contracter un emprunt court terme (DE 2026 04)**

Le président indique que suite au lancement des différents travaux notamment des programmes 2025-2026 et dans l'attente des subventions et du FCTVA, il conviendrait de réaliser un prêt relais pour l'attente du versement de ceux-ci.

Le montant d'emprunt relais est estimé à 80 000.00 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le président à contracter un emprunt relais de 80 000 euros dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA en cours.

- De donner quitus au président pour choisir l'offre la plus avantageuse pour la collectivité.

✓ **Renouvellement de la DIG Dropt (DE 2026 05)**

Les syndicats exercent la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin versant du Dropt et assurent, à ce titre, la maîtrise d'ouvrage des programmes de gestion et d'entretien des cours d'eau.

Dans ce cadre, un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) a été élaboré en 2021 afin de répondre aux enjeux de restauration morphologique des cours d'eau, d'entretien de la ripisylve, de gestion des ouvrages hydrauliques et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Conformément aux dispositions de l'arrêté inter-préfectoral initial, une demande de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès des services de l'État est aujourd'hui nécessaire afin de poursuivre les travaux engagés et de permettre la mise en œuvre du programme d'actions 2026-2031, établi sur la base du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du Dropt.

Sans ce document les projets de travaux réalisés par le syndicat sur le domaine privé ne peuvent pas se faire et ne peut pas avoir le remboursement du FCTVA.

L'arrêté inter-préfectoral n° 47-2021-01-07-006 du 7 janvier 2021 autorisant le programme de travaux pluriannuel de gestion du bassin versant du Dropt Amont, arrivant à la date de renouvellement, le président propose :

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le bilan, des actions du Programme pluriannuel de gestion des cours du bassin versant du Dropt Amont pour la période 2021-2026,
- De solliciter auprès des services de l'Etat le renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Dropt Amont, pour la période de 2026-2031,
- D'autoriser le président à signer tout document ou pièce administrative nécessaire à la bonne conduite de la procédure.

✓ **Sollicitation de la DSEC (Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques graves) à la suite de la tempête Nils (N° DE 2026 06)**

Monsieur le Président expose :

À la suite du passage de la tempête Nils et des épisodes d'inondations ayant récemment affecté les départements de Lot-et-Garonne et de Dordogne en février 2026, le syndicat a subi des dommages significatifs sur son réseau hydrographique et ses ouvrages hydrauliques.

Les fortes précipitations et vents violents ont entraîné :

- La chute massive d'arbres et de branchages dans les cours d'eau ;
- L'accumulation de bois morts, déchets végétaux et matériaux divers ;

- La formation d'embâcles obstruant partiellement ou totalement l'écoulement des eaux.

Ces phénomènes ont provoqué des débordements localisés, fragilisés les berges et accru les risques pour les biens et les personnes.

Monsieur le Président met en avant le caractère exceptionnel des dépenses :

Les travaux envisagés :

- Découlent directement des événements climatiques exceptionnels (tempête Nils et inondations) ;
- Présentent un caractère imprévu et urgent ;
- Engendrent des dépenses supplémentaires non prévues ;
- Dépassent les capacités financières ordinaires de la collectivité.

Ces dépenses ne relèvent pas d'un entretien courant mais bien d'une remise en état consécutive à un événement climatique d'ampleur exceptionnelle.

Au regard :

De l'ampleur des dégâts constatés ;

Du risque avéré pour la sécurité publique ;

Du caractère exceptionnel et imprévisible des événements ;

De l'impact budgétaire significatif pour la collectivité ;

Monsieur le Président sollicite le soutien de l'État au titre de la DSEC (Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques graves) afin de permettre la réalisation rapide des travaux d'enlèvement des embâcles et de sécurisation du réseau hydrographique du territoire du syndicat mixte du Dropt Amont.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le montant total des dépenses supplémentaires de 19 500.00 € HT pour la remise en état du réseau hydrographique et ses ouvrages hydrauliques, soit :
 - 5 000.00 € HT pour le Département de la Dordogne,
 - 14 500.00 € HT pour le Département de Lot-et-Garonne ;
- De solliciter une dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques graves (DSEC) auprès des Préfectures de Dordogne et Lot-et-Garonne ;
- Que le syndicat ne demandera pas de remboursement des travaux par les riverains concernés ;
 - De préciser que les travaux pourront faire l'objet d'acomptes en fonction du pourcentage des travaux réalisés ;
 - D'approuver les Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) tels que présentés par le Président ;
 - De lancer l'appel à concurrence auprès des entreprises ;
 - D'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier ;
 - D'autoriser le vice-Président à se substituer au Président en cas d'empêchement de celui-ci pour la signature des documents liés à la présente délibération ;
 - D'autoriser la signature d'un avenant jusqu'à 15 % maximum pour les travaux.

Questions diverses :

Baby ski 2026 : Le Ski Club du Périgord Vert organisera du 13 au 14 juin 2026 le baby ski + bouées tractées au lac de la Ganne (Tourliac, Rayet).

A 23 h, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

La secrétaire de séance,
Nadeige BAZZOLI



Le président,
Alain GOUYOU.



Syndicat Mixte
du Dropt Amont